

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 9

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf réclamation dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

CH. F. LAFFITE

A PARIS,
Chez M. LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

A SAUMUR,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 32;
A. EWIG,
Rue Flécher, 2.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

24 Janvier 1879.

Les officieux sont dans l'allégresse et jettent à tous les échos leurs cris d'enthousiasme. Elle est si remarquable, si écrasante, cette victoire des ministres et de la République modérée, qu'ils sont censés représenter!

208 voix contre 116! Il y a parmi les amis et les défenseurs du cabinet des maladroits qui s'avisent de mettre ces chiffres en lumière. Mais combien ils sont plus mal inspirés encore ceux qui profitent de l'occasion pour insulter l'opinion conservatrice! A qui donc le ministère Dufaure doit-il la courte prolongation d'existence dont il vient d'obtenir le bénéfice — si c'en est un? A l'opposition seule, à ces réactionnaires, que les officieux s'imaginent pouvoir braver impunément.

Vous en doutez? Eh bien, voici des chiffres; ils ne sont pas suspects, car c'est à une feuille républicaine qu'ils sont empruntés. Nous ne faisons que résumer, en rectifiant deux erreurs insignifiantes, un travail statistique publié par le journal le Temps.

Le nombre légal des députés est de 533; mais 29 membres de la Chambre, dont 16 appartenant à la gauche et 13 à la droite, manquent actuellement, par suite d'invalidations, de décès, d'élections au Sénat. Il y a donc 504 députés en fonctions, parmi lesquels, 364 font partie de la majorité républicaine et 140 de l'opposition.

Sur l'ordre du jour dit de confiance, 324 seulement ont pris part au vote; d'une part, 208, sur lesquels 5 membres de la droite, ont adopté cet ordre du jour; de l'autre, 116, sur lesquels 20 membres de la droite, l'ont repoussé.

Quant aux 180 abstentions, elles se décomposent de la manière suivante. Il y a eu d'abord 14 abstentions volontaires, résultant d'un ajournement d'élection (celle de M. Gavini) et de 13 absences par congé (8 pour la gauche et 5 pour la droite). Mais les abs-

tentions volontaires doivent surtout appeler notre attention. Or, 57 députés siégeant sur les bancs de la majorité et 109 siégeant sur ceux de l'opposition n'ont pas cru devoir prendre part au vote.

Que ceux-ci eussent voté, le ministère était aussitôt renversé; il avait contre lui 225 voix.

Ce n'est point la question, disent les satisfaits, nous avons la majorité dans la majorité, et voilà uniquement ce qui nous importe. Ce mode de supputation était jusqu'ici inconnu, mais la République, « provisoire perpétuel », veut être aussi en tout genre une boîte à surprises.

Admettons donc pour un instant cette étonnante fantaisie. Et puis analysons le résultat, en tenant compte exclusivement des suffrages et des abstentions de nos seigneurs et maîtres, les républicains.

Ils daigneront bien nous accorder, — et d'ailleurs nous nous passerons au besoin de leur assentiment, — que les abstentions volontaires qui se sont produites sur les bancs de la gauche ne peuvent pas être portées à l'actif du gouvernement. 57 membres de la gauche, dont 43 faisant partie de l'Union républicaine et 14 de la gauche proprement dite, se sont abstenus. Ces 57 abstentions, jointes aux 96 votes hostiles qui ont été donnés par toutes les fractions de la majorité, font un total de 153.

D'un autre côté, il faut retrancher, d'après le système de nos adversaires, des 208 votes favorables au gouvernement, les 5 bénévolement déposés par les membres de la droite; reste 203. De 203, ôtez 153, reste 50. C'est donc à ce chiffre de 50 que se réduit ce grand triomphe!

Mais non. Nous sommes trop généreux. Le Temps fait observer que dans la majorité qui s'est prononcée en faveur de l'ordre du jour Ferry « se trouvent les deux ministres » députés, MM. Bardoux et de Marcère, et les six sous-secrétaires d'Etat députés, MM. Casimir Périer, Cochery, Sadi-Carnot, Girard, Lepère et Savary. Ajouter que ces 8 votes n'ont pas été une grande valeur, ce ne sera pas porter la moindre at-

teinte à la considération des personnages qui les ont émis.

Enfin, tout le monde connaît les motifs qui ont déterminé M. Gambetta et avec lui 44 de ses amis de l'Union républicaine et de la gauche, lesquels avaient préalablement voté l'ordre du jour pur et simple présenté par M. Floquet, à s'abstenir sur l'ordre du jour motivé.

Mais pour combien de temps et à quelles conditions sont-ils résolus à continuer de s'abstenir?

En résumé, c'est par le chiffre zéro que peut s'exprimer le triomphe du ministère du 14 décembre; ses amis les modérés le savent bien, mais ils espèrent par leur joie affectée duper l'opinion et recruter des prosélytes parmi les partisans du succès. Laissons-leur, s'ils y tiennent, cette consolation; cela ne changera rien au résultat final.

Sébastien LAURENTIE.

Chronique générale.

L'extrême gauche de la Chambre des députés s'est réunie pour s'occuper de la question d'amnistie.

Le texte de la proposition d'amnistie est identique à celui qui fut rédigé en 1876 par l'extrême gauche et déposé à la Chambre par M. Raspail et au Sénat par M. Victor Hugo.

La seule modification importante est que seront exceptés de l'amnistie les hommes du 16 Mai.

L'amnistie partira du 4 septembre 1870 au 24 mai 1871, jour de l'entrée des troupes de Versailles à Paris.

Le Rappel croit savoir que cette proposition, qui a déjà recueilli plus de 400 signatures, doit être déposée aujourd'hui vendredi à la Chambre et au Sénat.

C'est M. Louis Blanc qui la déposera à la Chambre et M. Victor Hugo au Sénat.

La proposition a circulé parmi les députés républicains des deux Chambres et se couvrait de signatures.

La question du retour des Chambres à Paris, dit la Patrie, ne tardera pas à être soulevée par un des membres de la gauche, probablement par M. Brisson.

Mais une grosse difficulté est celle du local: le Sénat devant reprendre possession du palais du Luxembourg, le conseil municipal devra déloger.

Mais ce dernier, dont la voix est très-écoutée, ne consent pas à se transporter au palais du Trocadéro qu'il trouve trop éloigné.

A peine nos édiles se résoudraient-ils à s'installer provisoirement dans le pavillon de Marsan reconstruit, mais dont l'aménagement intérieur n'est pas encore terminé.

D'un autre côté, les Tablettes d'un Spectateur annoncent qu'on travaille en ce moment, dans l'intérieur de l'ancien palais du Corps-Législatif, à établir un nouveau mode d'éclairage par la lumière électrique. Des appareils très-luxueux vont être posés dans la salle des séances, et un buste de la République avec une étoile en diadème va également y être placé. Tout cela semble bien indiquer que le retour des Chambres à Paris n'est pas éloigné.

Le bruit court que le conseil des ministres a examiné la question d'une interpellation au Sénat sur la Déclaration ministérielle. M. Dufaure aurait émis un avis favorable au dépôt de l'interpellation projetée. MM. de Marcère et de Freycinet auraient exprimé un avis opposé.

On dit que des décrets relevant les généraux Bourbaki, Bataille et Larigues de leurs commandements ont été soumis aujourd'hui à la signature du Maréchal.

La nouvelle se confirme que des propositions de loi d'amnistie seront déposées aujourd'hui simultanément sur le bureau du Sénat et sur celui de la Chambre par MM. Louis Blanc et Raspail.

La discussion de la proposition de M. Laisant, tendant à réduire à trois ans le service

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA DISPARITION DU GRAND KRAUSE

(Suite.)

CIX.

Au sortir de la classe du matin, toute l'école se précipita vers le village, comme une bande de moineaux effarouchés.

Schirmer n'avait pas encore fait son apparition; quelle chance! Les plus impatients se postèrent sur la route pour le guetter, les autres recommandèrent la visite des tas.

M. le comte et M<sup>me</sup> la comtesse d'Ordenheim étaient arrêtés devant la maison des Seckatz avec M. le curé, qui était tout rouge de plaisir en voyant ses paroissiens si charitables. Un cercle de curieux se tenait respectueusement à distance.

— Est-ce que cet objet est à vendre? demanda M<sup>me</sup> la comtesse, en touchant du bout de son ombrelle un vieux bahut tout disloqué.

La mère Seckatz fit une espèce de révérence, et le père Seckatz se mit à rire.

— Ce n'est qu'une ruine, dit-il en manière d'a-

pologie, mais la vieille tient à s'en débarrasser; on ne peut rien mettre là-dedans, et cela tient de la place. Si Schirmer ne veut pas en donner une pièce de cinq sous, on peut toujours brûler ça pour en finir une bonne fois.

— Je vous en offre vingt francs, dit M<sup>me</sup> la comtesse.

Le cercle des curieux se resserra, et ces deux mots magiques: « Vingt francs! » passèrent du premier rang aux spectateurs les plus éloignés. Les gens faisaient des yeux ronds et regardaient le vieux bahut disloqué, pour tâcher d'y trouver quelque chose d'extraordinaire. Mais on avait beau regarder: le bahut était une vilaine pièce, il n'y a pas à dire le contraire.

La mère Wirsing, qui était aux écoutes, se rapprocha vivement de la mère Seckatz, et lui dit:

— Voilà une bonne affaire pour vous, ma voisine.

— Voilà une bonne affaire pour les Krause, répondit la mère Seckatz. Ce qui est donné est donné. J'ai offert le bahut tel qu'il était; s'il vaut vingt francs, tant mieux.

C'était une bien brave femme que la mère Seckatz.

Le bahut disparut de l'étalage, parce que la mère Seckatz tenait à le faire relâcher avant de le livrer.

M. le comte tira une pièce d'or de son portefeuille et la tendit au père Seckatz qui la reçut en riant.

Comme M. le comte et M<sup>me</sup> la comtesse poursuivaient leur promenade, qui avait l'air de les amuser, les gamins continuèrent à les suivre de loin. Il paraît que M<sup>me</sup> la comtesse aimait bien les vieilleries, car je lui vis acheter très-cher des faïences enluminées dont je n'aurais pas donné cinq sous. Peut-être aussi était-ce une manière délicate de prendre part à la charité commune sans en avoir l'air.

CX.

Nous voilà pourtant au jeudi! Le temps me paraît toujours une étoffe aussi difficile à mesurer. Je me dis en m'éveillant: « Déjà jeudi! » Et, en ruminant dans mon lit avant de me lever, je trouve que jeudi dernier est à un siècle de distance.

Schmuzzer a été payé rubis sur l'ongle, et les Krause sont tranquilles de ce côté. Schirmer a laissé pas loin de cent francs de bon argent en échange de tous les tas; et il faut croire qu'il n'a pas regretté ses cent francs, car il riait tout le temps dans sa barbe rousse. En étant les soixante-cinq francs de Schmuzzer, il reste encore une jolie petite somme à cause des achats de M<sup>me</sup> la comtesse. Mon père appelle cela un fonds de réserve, parce que, quand on saura où est Krause, il faudra que son père ait de l'argent tout prêt pour l'aller chercher.

Le père Wächter est très-content de moi; il l'a

dit à mon père. Mes camarades m'estiment pour m'être fait pocher l'œil. Strecker ne m'appelle plus Musaraigne, il me dit: « Mon vieux! » Klaas prend un autre chemin quand il me voit venir: c'est un éclatant hommage rendu à ma valeur. En vainqueur généreux, j'ai obtenu, grâce à l'influence de Strecker, qu'on ne le mit pas en quarantaine, comme on l'en avait menacé. Je me complais, sans fausse modestie, dans la vue de ma propre générosité. Et puis mon père s'est réconcilié avec le père Strecker, et puis il me semble que presque tout le monde est bon dans notre petit Darlenheim; décrire la vie est une belle chose!

La journée avait été douce et tiède, un joli soleil de printemps inondait la campagne de sa lumière claire et gaie; les primevères et les violettes se montraient le long des talus, dans les herbes; une bonne odeur montait de la terre humide, et les petits oiseaux chantaient dans tous les arbres et dans tous les buissons.

Ma foi, tout cela me monta à la tête, et je m'oubliai jusqu'à siffler comme un merle. Et comment n'aurais-je pas sifflé dans le joli sentier que je suivais tout seul, avec la perspective de trouver Strecker au bout, et de souper à l'Ours-Noir, avec mon père et ma mère, qui devaient nous rejoindre plus tard.

Tout à coup je cessai de siffler; je venais de m'apercevoir que je n'étais plus seul dans le sen-

dans l'armée active, était inscrite à l'ordre du jour de la séance.

Le général Gresley manifeste l'intention d'appuyer la prise en considération, désirant que cette question soit tranchée le plus tôt possible.

Il paraît que c'est sur le conseil de M. Gambetta que M. Jules Ferry a présenté l'ordre du jour qui a sauvé le ministère.

Hier, beaucoup de députés étaient absents par suite du mauvais temps. On constate toujours la même irritation entre les deux fractions républicaines.

Le bruit court que M. Jules Simon multiplie les démarches pour obtenir la présidence du conseil d'Etat.

M. Léon Say a déposé le projet de loi du budget de 1880; il dépose un autre projet tendant à supprimer le droit de timbre sur les mandats-poste.

On sait que les républicains se préoccupent beaucoup de l'attitude des gouvernements étrangers, et en particulier de ce que pense le cabinet de Berlin.

Le bruit se répand aujourd'hui que M. de Saint-Vallier, dès son arrivée à Paris, a donné à ses amis de la gauche des indications qui ont décidé un grand nombre d'entre eux à éviter une crise ministérielle. Une partie de la majorité aurait compris que des agitations trop fréquentes ne peuvent que déconcerter au dehors le régime républicain.

Pour remplacer M. Ferdinand Duval à la préfecture de la Seine, M. de Marcère voudrait choisir un de ses préfets des départements; on parle du préfet de la Gironde ou du préfet de la Loire-Inférieure.

On exerce une certaine pression en ce moment sur le ministre de la guerre pour obtenir la réintégration de l'ex-major Laborde sur les contrôles de l'armée active; mais le général Gresley, pas plus que ses prédécesseurs, ne veut y consentir par des raisons qui tiennent à la discipline militaire.

Voici, d'après les renseignements de la *Petite Presse*, les projets que l'on attribue au cabinet:

Trois procureurs généraux seraient sacrifiés: ceux de Bordeaux, d'Angers et de Dijon.

Trois généraux commandants de corps d'armée seraient mis à la retraite: MM. Bourbaki, Lartigue et Bataille.

M. Hérodot serait nommé préfet de la Seine, et enfin, nouvelle importante, M. Jules Simon aurait la présidence du conseil d'Etat.

Parmi les nouveaux conseillers d'Etat, on cite MM. de Barthélemy, préfet de Seine-et-Oise; Tirman, préfet des Bouches-du-Rhône, et Decrais, préfet de la Gironde.

Mardi matin, 21 janvier, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Louis XVI, des messes ont été célébrées d'heure en heure, depuis sept heures jusqu'à midi, au monument expiatoire de la rue d'Anjou.

Parmi les personnages qui se sont succédés à cette cérémonie depuis le matin jusqu'à la dernière heure, citons la reine Isabelle, le duc de Nemours, sa fille la princesse Blanche, le duc et la duchesse de Madrid, le prince Philippe de Bourbon, le général Yssarraguire, représentant don Carlos; MM. de Lorgeril, de Lareinty, de Lavrignais, le général Espivent de la Villeboisnet, Wallon, Kolb-Bernard, de Carayon-Latour, de Montgolfier, comte Albert de Mun, Antonin Lefèvre-Pontalis, de la Boullerie, de Droux-Bréz, Etienne Récamier, de Larcy, duc et duchesse de La Rochefoucauld-Bisaccia, Chesnelong, comte et comtesse de Montequiou, Léonce de Lagrenée, comte de Béthune, prince et princesse de Cassano, comte de Montréal, Sazerac de Forge, ancien préfet; de Bellomayre, comte et comtesse de Barthélemy, comte des Cars, etc.

Le Comité de l'Œuvre des Pèlerinages en Terre-Sainte organise pour les fêtes de Pâques le pèlerinage annuel en Palestine. Le départ de Marseille est fixé au 20 mars prochain. Pour plus amples renseignements, s'adresser au secrétariat de l'Œuvre, rue Furstenberg, 6, Paris.

## Etranger.

ALLEMAGNE. — Les journaux de Berlin annoncent que le Parlement allemand se réunira le 12 février.

D'après quelques journaux allemands, la reine Victoria aurait manifesté l'intention de faire l'été prochain un voyage en Allemagne.

On annonce de source certaine le complet arrangement des difficultés survenues entre Berlin et Copenhague à la suite de certains incidents qui avaient marqué le séjour du duc de Cumberland à la cour de Danemark.

## LA PESTE EN RUSSIE.

Une épidémie terrible, d'une nature singulière, sur laquelle nous donnons quelques détails la lettre suivante, règne en ce moment dans la province d'Astrakan. C'est une véritable peste, mal connue jusqu'ici, et qui devient mortelle en quelques heures.

Cette lettre, venue de Saint-Petersbourg, est datée du 14 janvier:

« Il n'est pas un seul des événements importants dont l'histoire russe du dernier quart de siècle est si riche qui ait provoqué dans l'opinion publique une surexcitation fiévreuse comparable à celle qu'a produite dans tout le pays l'annonce de l'apparition de l'épidémie qui sévit dans un district, au sud-est de l'empire russe.

« La nouvelle s'est manifestée d'abord timidement dans quelques relations privées, puis elle a pris plus de consistance, et enfin elle a été l'objet d'un flot d'informations tant officielles que particulières. La maladie s'est montrée dans le gouvernement d'Astrakan, district de l'Enostajewok, stanitza des cosaques de Welljanka. Jusqu'ici on n'a aucune donnée absolument certaine concernant sa nature particulière. Tandis que les médecins envoyés de Saratow et d'Astrakan sur les lieux où le mal a son foyer déclarent qu'il s'agit d'un typhus exanthématique avec le caractère de la peste, d'un autre côté, des autorités du plus haut rang assurent ici que l'on se trouve en présence de la peste véritable avec un caractère lyphoïde.

« Les symptômes de la maladie tels qu'on les a observés au village de Welljanka où le mal a pris naissance, semblent donner raison à ces derniers, parmi lesquels on compterait le docteur Balkin. Le docteur Krasowski, frère du fameux gynécologue de ce nom, a constaté que les personnes atteintes de cette maladie sont tout d'abord prises de grands maux de tête accompagnés d'une extrême lassitude, avec un vif sentiment d'angoisse, des bourdonnements dans les oreilles et de violents maux d'estomac. Cette phase prodromale est fort courte; les glandes sous-maxillaires ne tardent pas à s'enflammer et une fièvre brûlante vient appeler l'attention du médecin. Le mal a une issue mortelle régulièrement dans les 24 heures qui suivent, et, par exception, se prolonge trois ou quatre jours avant d'entraîner la mort. Les derniers symptômes sont des frissons dans tous les membres, des spasmes, le délire et un rapide affaiblissement.

« Les versions les plus diverses et les plus étranges circulent ici au sujet de l'origine de l'épidémie. Tout ce qui a été constaté jusqu'à présent officiellement, c'est le fait que la maladie a éclaté dès le retour des Cosaques du théâtre de la guerre. Le premier aurait déjà été constaté le 25 novembre. Le gouvernement de la province d'Astrakan n'eut connaissance de l'épidémie qu'après que celle-ci eut déjà fait 150 victimes dans cette seule stanitza. On a pris alors aussitôt les mesures les plus énergiques pour arrêter la propagation du fléau.

« Les mesures rigoureuses prises jusqu'à présent ont eu pour résultat de confiner l'épidémie dans son foyer, c'est-à-dire à Welljanka, et à Prischiba où 85 0/0 de la population tout entière ont succombé au fléau. Les nouvelles répandues par quelques journaux et prétendant que l'épidémie avait fait son apparition à Harizin ne se sont heureusement pas confirmées.

« Cependant pour rassurer la population alarmée on a procédé dans cette localité à une désinfection générale dans toutes les maisons. En outre, pour empêcher l'invasion de l'épidémie dans le gouvernement de Saratow, on a commencé à établir des quarantaines dont l'inspection a été confiée à l'adjoint du chef de service sanitaire à Saratow, M. le Dr Norden. La nature elle-même semble, de son côté, favoriser les efforts du gouvernement et de ses représentants. Depuis le 8 janvier, le thermomètre n'a cessé de marquer 10 à 12° au-dessous de zéro. Il y a donc lieu d'espérer que le terrible fléau ne franchira pas les limites du rayon atteint.

L'Allemagne et l'Autriche-Hongrie s'entendent pour adopter immédiatement des mesures sanitaires, afin de préserver l'Europe d'une invasion de ce terrible fléau.

Une dépêche annonce en même temps que le choléra augmente dans la Turquie d'Asie.

## LA LOTERIE NATIONALE.

LES 300 PRINCIPAUX GROS LOTS.

Voici la liste des 300 premiers gros lots, dont le tirage aura lieu dimanche prochain, 26 janvier:

1. Grand service d'argenterie.
2. Une grande parure de diamants.
3. Rivière de diamants.
4. Rivière de diamants.
5. Un grand orgue de salon à double expression et pédalier en console.
6. Service d'argenterie massif (onze pièces).
7. Gérôme. — Santon à la porte d'une mosquée (tableau).
8. Hébert. — La Nymphé du bois (tableau).
9. Un piano cordes obliques.
10. Meissonnier fils. — Le Matin sur la plage aux environs d'Antibes (tableau).
11. F. Jobbé-Duval. — Le Mystère de Bacchus (tableau).
12. Cordier. — Prêtresse d'Isis jouant de la harpe.
13. Une serre.
14. Un service à thé (six pièces).
15. Desgoffe. — Le Casque et le bouclier d'or de Charles IX (tableau).
16. Guillaumet. — Un marché arabe en Algérie (tableau).
17. Vette. — La fuite en Egypte (tableau).
18. G. Moreau. — Le Sphinx deviné (tableau).
19. Ottin. — Thésée (statue).
20. Un panneau tapisserie d'Aubusson, le Tage.
21. Un panneau tapisserie, Vulcain rend à Thésée les armes d'Achille.
22. Un pavillon en fer forgé.
23. Une paire de boutons d'oreilles, brillants.
24. Un meuble artistique Renaissance.
25. De Vasselot. — Le Christ au tombeau (statue).
26. Bertaux. — Une jeune fille au bain (statue).
27. Un panneau tapisserie, Allaitement de Bacchus.
28. Un vase Sèvres, fond verdâtre.
29. Une pièce de milieu Louis XVI.
30. Barré. — Le Rêve d'Armide (statue).
31. Moreau. — Baigneuse (statue).
32. Rosse. — Bohémien à la source (statue).
33. Schœnwerc. — Hésitation (statue).
34. Chatrouse. — Une jeune contemporaine.
35. Delaplanche. — La Musique (statue).
36. Yellon. — Coin de Hallé (tableau).
37. Toulmouche. — Le Miroir (tableau).
38. Une broche lyre, brillants et perles.
39. Un bracelet joaillerie, brillants.
40. Un meuble en bois noir, garniture bronze avec horloge.
41. Un nécessaire de toilette.
42. Une pièce de milieu et deux candélabres.
43. Un groupe Ganymède (bronze).
44. Rouland jeune. — L'Hiver (statue).
45. Schröder. — L'Art étrusque (statue).
46. Caillé. — Un groupe de Bacchantes (statue).
47. Thabard. — Jeune homme à l'émerillon (statue).
48. Cambos. — La Femme adultère (statue).
49. Capellare. — Le Laboureur (statue).
50. Delhomme. — Démocratie et les Abdoritains (statue).
51. Blex. — Enfant endormi (statue).
52. Gaviner. — Le Printemps (statue).
53. Itasse. — Le Petit Sabot de Noël (statue).
54. Parrot. — Le Jugement de Paris (tableau).
55. Garnier. — La Sultane favorite (tableau).
56. Delaunay. — Ixion précipité dans les enfers (tableau).
57. Delaunay. — David triomphant (tableau).
58. Amendola. — Automne (bronze).
59. De Vigne. — Dominica (bronze).
60. Un piano à queue.
61. Un modèle de machine locomotive.
62. Grand coffre historique et sculpté.
63. Un coffre-fort.
64. Une broche feuillé de houx, brillante et perles.
65. Un panneau, tapisserie d'Aubusson.
66. Une machine à vapeur locomobile.
67. Un brûle-parfums, bronze.
68. Une coupe ovale.
69. Marcellin. — Léda et Jupiter (statue).
70. Boisseau. — L'Adolescence (statue).
71. De Verdy. — Dieu fait bien ce qu'il fait (statue).
72. Eude. — Trosselus (statue).
73. Protais. — Avant la revue (tableau).
74. Protais. — Une étape (tableau).
75. Moreau. — Un marché à Grenade (tableau).
76. Yetter. — Le Raffiné, époque de Louis XIV (tableau).
77. Lévy. — L'Amour et la Folie (tableau).
78. Fichel. — Le Concert intime (tableau).
79. A. Dumaresq. — Charles XII, roi de Suède, à Bender (tableau).
80. Bronikoff. — Les disciples de Pythagore (tableau).

tier. Il y avait quelqu'un d'assis sur le talus. Je ne voyais pas la personne elle-même, mais je voyais son ombre que le soleil dessinait sur le sentier au milieu de la dentelle légère des buissons incomplètement couverts de feuilles.

En entendant mon pas résonner sur les cailloux, la personne qui était assise se leva brusquement, et moi je partis d'un grand éclat de rire en voyant qui c'était. Ce n'était que « le Monsieur! »

Le Monsieur était un pauvre idiot sans famille, et dont je n'ai jamais su le vrai nom, à supposer qu'il en eût un. Il mendiait dans trois ou quatre paroisses, et, à part quelques polissons qui abusaient de son innocence et de sa poltronnerie, on était généralement bon pour lui. C'était un grand gaillard de vingt-cinq ans environ, grand et fort comme un cuirassier, et timide comme une poule. Sur ce corps d'athlète, il y avait une petite tête d'enfant de six ans, toute plate par derrière, avec des yeux troubles, un front bas et déprimé, et un sourire charmant de grâce et de naïveté.

Quand le Monsieur vit que ce n'était que moi, il se mit à rire, c'est-à-dire à glousser, car c'était sa manière de rire.

— Oh! oh! oh! me dit-il, tu l'as tapé! Et il fit la pantomime de terrasser quelqu'un.

— Qui ça? lui demandai-je tout surpris.

— Klaas; oh! oh! oh! il me tape, lui, quand il me rencontre. Je ne lui ai jamais rien fait, moi.

Mais toi, tu l'as tapé.  
Et il répéta à plusieurs reprises, au milieu d'une grande quantité de gloussements d'admiration:  
— Sapristi, toi, tu l'as tapé!  
(Magasin pittoresque.) (A suivre.)

## Théâtre de Saumur.

TOURNÉES ARTISTIQUES DE FRANCE (5<sup>e</sup> ANNÉE)  
Ch. MASSER, directeur. — M. SIMON, administrateur général.

Deuxième et dernière représentation

DIMANCHE 26 janvier 1879.

## NINICHE

Comédie-vaudeville en 3 actes, mêlée de chant, de MM. Hennequin et Millaud, musique de Boulard.

Jouée par M<sup>mes</sup> Tassilly, Cassothy, Benelly, Guffroy, P. Moreau, Falbert, et MM. Noël Martin, Bellot, Dumoulin, Emmanuel, etc., etc.

Le spectacle commencera par:

## LE CHANT DU COQ

Comédie en 1 acte, de M. de Najac.  
Jouée par MM. Dumoulin, Bellot et M<sup>me</sup> Cassothy.

81. G. Frédéric. — Marché de Séville (tableau).
82. Unterberger. — Sorrente (tableau).
83. Hassibuis. — Satyre qui suce du vin d'une amphore (statue).
84. Gatti. — Une impression : Pompéius (bronze).
85. Cahours. — Le Pêcheur (statue).
86. Pendant de cou camée entourage brillants.
87. Un bracelet brillants et turquoises.
88. Une flèche serpent, brillants et perles.
89. Une table toilette Louis XIV avec glace.
90. Un bateau.
91. Pavillon (quai d'Orsay).
92. Un service à thé Louis XVI avec plateau argent.
93. Un service à thé 12 tasses Renaissance avec plateau argent.
94. Un peigne diadème.
95. Un piano à mécanique.
96. A. Mercier. — *Gloria victis* (bronze).
97. Un grand vase balustre.
98. Un grand vase balustre.
99. Une machine locomobile.
100. Cougny. — Bacchante (statue).
101. Bertaux. — Jeune prisonnier.
102. Dix mètres volant de dentelle.
103. Un vase d'âge d'or.
104. Un piano droit.
105. Une locomobile à vapeur.
106. Un mail-coach.
107. Pasini. — Un Turb (tableau).
108. Leroux. — Les Danaïdes (tableau).
109. Hillemacher. — Entrée des Turcs dans l'église Sainte-Sophie (tableau).
110. Harpignies. — Le petit village Chateloy (tableau).
111. Landelle. — Portrait de l'hermite (tableau).
112. Breton. — Automne (tableau).
113. Comte. — Un petit chemin qui mène loin (tableau).
114. Bennener. — La grotte verte à Capri (tableau).
115. Barrias. — La mort de Socrate (tableau).
116. Aubert. — Nymphes des rivières (tableau).
117. Lelair. — Sylvia (buste marbre).
118. Montagne. — Mercure s'apprête à trancher la tête d'Argus (bronze).
119. Croisy. — Paul Malatesta et Françoise de Rimini (grand bronze).
120. L'Invocation (statue).
121. Gruyère. — Terpsichore (statue).
122. Monginot. — Les amis de la maison (tableau).
123. Robinet. — La Gorge-aux-Cerfs, vallée de Munster (Suisse) (tableau).
124. Une paire de boutons d'oreilles, perles, entourage brillants.
125. Cruche et plateau d'argent.
126. Orgue.
127. 10-40 volant pointe Bayeux, extra-fin, 3<sup>e</sup> garniture.
128. Un lit bois de rose.
129. Une statue galvanoplastie, vieil argent.
130. Pendule turque.
131. Zingel. — Le Retour du Champ (tableau).
132. Moreau. — Sainte Geneviève (tableau).
133. Bonassieux. — David (statue bronze).
134. Cavellier. — David (statue bronze).
135. Plassan. — Une Lecture (tableau).
136. Washington. — Route de Felsla (tableau).
137. Washington. — La neige sur les hauts plateaux de l'Algérie (tableau).
138. Saintin. — La Soubrette indiscrette (tableau).
139. Saint. — La Convalescente en pèlerinage (tableau).
140. Feyma. — L'Assemblée du mont Dol de Bretagne (tableau).
141. Brown. — Fauconniers (tableau).
142. Crédence Louis XVI, poirier naturel.
143. Un buffet noyer sculpté.
144. Une garniture de cheminée Louis XVI.
145. Meuble renaissance.
146. Locomotive tender (style de l'Ouest), modèle.
147. Un meuble Louis XVI acajou, bronze doré.
148. Un service à thé Louis XVI.
149. Une fontaine à thé argenté.
150. Une broche, joaillerie brillants.

Nous donnerons demain la fin de la liste.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

Le froid ne cesse d'être très-vif. Hier, toute la journée, nos rues ont été couvertes de verglas et la circulation était dangereuse. Il en était de même dans toutes les villes voisines. A Paris, la neige tombe depuis deux jours avec une rare abondance. La circulation des voitures est devenue impossible.

D'après le bulletin de l'Observatoire, le froid va persister dans le nord de la France. Deux centres de froid se montrent en Europe : l'un de 22° au nord du golfe de Bothnie dans la région des hautes pressions (785<sup>mm</sup>), l'autre de 25° en Autriche.

Depuis hier, la Loire a cru de 10 centimètres : elle marque aujourd'hui 3<sup>m</sup> 80 à l'échelle du pont Cessart.

Un arrêté de M. le préfet de Maine-et-Loire vient de constituer la commission chargée de la répartition du produit de la souscription ouverte dans toute l'étendue du département en faveur des personnes récemment frappées par l'inondation.

Voici les noms des membres de la commission appartenant à l'arrondissement de Saumur :

MM.

Abellard, conseiller général du canton de Saumur (N.-O.).

Bury, conseiller général de Saumur (Sud). Lecoy, maire de Saumur.

Haran, maire de Saint-Clément-des-Levées.

La commission siégera à la Préfecture, à Angers, sous la présidence de M. le préfet.

Dans la liste des fonctionnaires qui viennent d'être nommés au grade de chevalier de la Légion d'Honneur, nous remarquons le nom de M. Duphénieux, un de nos anciens sous-préfets, ainsi désigné au *Journal officiel* :

« Duphénieux (Paul), préfet du département de la Marne, conseiller général du Lot en 1864, colonel de la 1<sup>re</sup> légion des mobilisés du Lot en 1870 ; successivement, depuis septembre 1870, sous-préfet de Figeac et de Saumur, préfet du Jura, de la Vendée, de l'Ariège, des Ardennes et de la Marne. Services exceptionnels. »

Nous lisons dans la *Gazette de Châteaugontier* :

« On nous assure que la Compagnie d'Orléans est en pourparlers avec le ministre des travaux publics pour la session de son réseau de Bretagne, à partir de Saumur. Nous espérons que plus tard ce réseau sera abandonné à la Compagnie de l'Ouest. »

Le *Journal de Châteaugontier*, dans son compte rendu des assises de la Mayenne, relate la condamnation de la femme Titard, à quinze années de travaux forcés, pour crime d'infanticide ; mais il oublie, à dessein sans doute, de dire que cette femme était mariée à un instituteur laïque d'Assillé, qui fut inculpé de complicité et décéda dans la prison à Laval, pendant l'instruction de l'affaire.

#### TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE POITIERS.

L'audience du tribunal correctionnel ouvert mercredi le spectacle affligeant d'un jeune homme qui, après avoir parcouru des carrières honorables, se trouve en présence de la justice qui lui demande compte de nombreux méfaits commis par lui.

Enfant de troupe, il s'était engagé au 23<sup>e</sup> de ligne et était parvenu, dès l'âge de 20 ans, au grade de lieutenant, lorsqu'il donna sa démission, à la suite de manquements graves à ses devoirs. Peu de temps après, il entra comme inspecteur à la préfecture de police, puis quitta cette position pour se livrer à cette vie d'aventures qui devait le conduire sur le banc où nous le voyons aujourd'hui.

A partir de ce moment, en effet, on le voit partout, laissant sur son passage des traces de son indécence ; — une seule fois on parvient à mettre la main sur lui et il est condamné à 13 mois d'emprisonnement. A Paris, Bordeaux, Lyon, Auxerre, il commet des abus de confiance qui motivent contre lui des condamnations par défaut.

Arrêté à Poitiers, pour avoir commis un délit de même nature au préjudice de M. Dassy, directeur d'assurances, qui l'employait dans ses bureaux, le prévenu, qui avait pris un faux nom, a été contraint d'avouer son passé.

Le prévenu, qui se nomme Chabrier, François-Emile, et qui est âgé de 28 ans, a été condamné à 2 ans d'emprisonnement. (*Journal de la Vienne.*)

### QUESTIONS USUELLES.

#### TAXE SUR LES CHIENS.

**Demande.** — Comment doit-on interpréter l'article 1<sup>er</sup>, n° 4 du décret du 4 août 1855, ainsi conçu : « Les chiens qui peuvent être classés dans la première ou dans la seconde catégorie sont rangés dans celle dont la taxe est la plus élevée. »

**Réponse.** — Cette disposition a soulevé de nombreuses controverses théoriques, mais comme nous n'avons à examiner que le côté pratique de la question, nous nous bornerons à indiquer l'interprétation adoptée par le conseil d'Etat. D'après la jurisprudence constante de ce tribunal administratif, il suffit qu'un chien ait la double destination de chien de garde et de chien d'agrément, pour qu'il doive nécessairement être rangé dans la première catégorie.

Ainsi un chien, quelle que soit du reste sa race, ne peut être classé dans la deuxième catégorie que lorsqu'il est exclusivement chien de garde ; il ne suffirait pas que la destination principale de ce chien fût de garder l'habitation.

Il résulte des arrêts du conseil d'Etat que toutes les fois que l'instruction a établi que le chien déclaré comme chien de garde ne sert pas exclusivement à la garde de l'habitation, ou qu'il sert aussi à l'agrément de son maître, ou qu'il sert autant à l'agrément qu'à la garde, l'imposition à la taxe de la première catégorie doit être maintenue.

La preuve de la destination accessoire de chien d'agrément se rencontre principalement dans les appartements ; lorsqu'il est laissé habituellement avec les enfants du maître ; lorsque le chien accompagne habituellement son maître à la promenade ou accidentellement à la chasse, etc.

Voici, comme exemples, deux textes extraits de décisions du conseil d'Etat :

« Considérant qu'il résulte de l'instruction que le chien du sieur B... ne sert pas exclusivement à la garde de son magasin et de son habitation, qu'il peut en même temps être considéré comme chien d'agrément. »

« Considérant qu'il résulte de l'instruction que, si le chien du sieur F... sert à la garde de sa ferme, il est aussi employé à la chasse. »

La règle que la destination principale de chien de garde peut être annulée par une destination accessoire de chien d'agrément ou de chasse a été appliquée : 1<sup>o</sup> à des chiens gardant des troupeaux ; 2<sup>o</sup> à des chiens gardant des fermes ou des métairies ; 3<sup>o</sup> à des chiens gardant des propriétés isolées ou situées dans le voisinage des forêts ; 4<sup>o</sup> à des chiens destinés à la garde des magasins séparés des habitations ; 5<sup>o</sup> à des chiens proposés à la garde de caisses ou de valeurs déposées ; 6<sup>o</sup> à des chiens faisant l'office de chiens de garde pendant la nuit, etc., etc.

Il ne faudrait néanmoins pas conclure de ce qui précède qu'un chien de garde doit nécessairement être tenu constamment à l'attache. Ainsi un arrêt du 4 juin 1867 décide que le classement d'un chien dans la seconde catégorie est à tort refusé par le seul motif que ce chien ne serait pas continuellement à l'attache. Un autre arrêt du 25 octobre 1866 dit en substance que lorsqu'il est établi par l'instruction qu'un chien est affecté, pendant la nuit, à la garde d'un établissement isolé, la circonstance qu'il n'est pas tenu à l'attache pendant le jour ne suffit pas pour qu'il soit classé dans la première catégorie.

D'après un arrêt du 11 juillet 1864, le chien affecté par un médecin à la garde de son cheval et de sa voiture pendant les voyages de nuit que nécessite l'exercice de sa profession, doit être imposé dans la deuxième catégorie.

Il en est de même du chien habituellement employé à la recherche et à la destruction des taupes. (Décision du 29 mai 1866.) Mais le chien dont un contribuable se sert pour la destruction des rats ne peut être taxé comme chien de seconde catégorie, à moins qu'il ne soit exclusivement affecté à la garde de l'habitation.

#### PLANTATIONS JOIGNANT LA VOIE PUBLIQUE.

On nous a demandé si les plantations d'arbres ou de haies dans les terrains joignant la voie publique étaient soumises à certaines restrictions telles que la distance,

la hauteur, l'élagage, etc. Nous allons répondre en citant des extraits du Règlement général sur les chemins vicinaux, publié en 1874 par le ministère de l'intérieur :

Aucune plantation d'arbre ne pourra être effectuée, le long et joignant les chemins vicinaux, qu'en observant les distances fixées par arrêté préfectoral. Ces distances varient suivant qu'il s'agit d'arbres fruitiers, d'arbres forestiers ou de bois taillis.

Les distances adoptées sont calculées à partir de la limite extérieure soit des chemins, soit des fossés, soit des talus qui les borderaient.

Les plantations faites antérieurement à la publication de l'arrêté préfectoral, à des distances moindres que celles fixées par l'arrêté, pourront être conservées, mais elles ne pourront être renouvelées qu'à la charge d'observer les distances prescrites.

Les plantations faites par des particuliers sur le sol des chemins vicinaux, avant la publication du règlement général, pourront être conservées si les besoins de la circulation le permettent, mais elles ne pourront, dans aucun cas, être renouvelées.

Si l'intérêt de la viabilité exigeait la destruction des plantations existant sur le sol des chemins vicinaux ; les propriétaires seraient mis en demeure, par un arrêté du maire pour les chemins vicinaux ordinaires et du préfet pour les chemins de grande communication et d'intérêt commun, d'enlever, dans un délai déterminé, les arbres qui leur appartiendraient, sauf à eux à faire valoir le droit qu'ils croiraient avoir à une indemnité. Si les particuliers n'obtempèrent pas à cette mise en demeure, il serait dressé un procès-verbal pour être statué par l'autorité compétente.

Les communes qui en font la demande peuvent être autorisées par le préfet à faire des plantations sur le sol des chemins vicinaux. Les conditions auxquelles ces plantations seront faites, l'espacement des arbres entre eux, ainsi que la distance à observer entre les plantations et les propriétés riveraines, seront déterminés par le préfet dans son arrêté d'autorisation.

Les haies vives ne peuvent être plantées à moins de 50 centimètres de la limite extérieure des chemins.

La hauteur des haies ne doit jamais excéder un mètre, sauf les exceptions exigées par des circonstances particulières, et pour lesquelles il est nécessaire de demander des autorisations spéciales.

Les haies plantées antérieurement à la publication du règlement général, à une distance inférieure à 50 centimètres, pourront être conservées, mais elles ne pourront être renouvelées qu'à la charge d'observer cette distance.

Les arbres, les branches, les haies et les racines qui avancent sur le sol des chemins vicinaux doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces chemins, à la diligence des propriétaires ou des fermiers.

Si le propriétaire ou le fermier négligeait ou refusait de se conformer aux prescriptions qui précèdent, il en serait dressé procès-verbal pour être statué par l'autorité compétente.

### Faits divers.

**Les vins en France.** — Le *Bulletin de statistique*, publié par le ministère des finances, fait connaître que la récolte des vins en France, pour 1878, a été de 48,720,553 hectolitres. Elle avait été, en 1877, de 56,445,563 hectolitres.

Une grande petite célébrité vient de s'éteindre en Hollande.

Le général Tom-Pouce, de son vrai nom Hannemann, tout comme le fondateur de la doctrine homœopathique, vient de mourir à Bergum. Il avait près de soixante ans.

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS** rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

## REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès. La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gas-

traigies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, sordité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et paucité du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrophobie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefa-

çons et exigez la marque de fabrique « Revalés-cièrè du Barry. »  
Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :  
N° 9,180 : M. Gauthier, à Lozarches, d'une constipation opiniâtre, perte d'appétit, catarrhe, bronchite.

Cure N° 65,311.  
Monsieur. — Dieu soit béni ! votre Revalés-cièrè m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalés-cièrè m'a rendu la santé.

A. BRUNELIÈRE, curé.

Cure N° 45,270.  
PHTHISIE. — Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 ans.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalés-cièrè, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalés-cièrè chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAUD; BÉSSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicerie, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTRAU, épicière; LEVÉQUE, négociant, rue Plantagenet; BRÉHAULT-DÉLAGRÈRE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupréau, M<sup>me</sup> BÉLLIARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 65, place Rouge; CONTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicerie, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup>, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Ligne de Poitiers-Saumur.

| Départs de Saumur : |  | Arrivées à Poitiers : |  |
|---------------------|--|-----------------------|--|
| 6 h. 30 m. matin.   |  | 10 h. 30 m. matin.    |  |
| 1 — 10 — soir.      |  | 4 — 45 — soir.        |  |
| 3 — 20 — —          |  | 10 — 10 — —           |  |
| 7 — 45 — —          |  | 11 — 30 — —           |  |

Il y a, en outre, un départ de Saumur pour Montreuil à 8 h. 10 m. matin, avec correspondance pour Angers.

| Départs de Poitiers : |  | Arrivées à Saumur : |  |
|-----------------------|--|---------------------|--|
| 5 h. 50 m. matin.     |  | 10 h. 20 m. matin.  |  |
| 12 — 10 — soir.       |  | 4 — 40 — soir.      |  |
| 1 — 45 — —            |  | 9 — 10 — —          |  |
| 6 — 55 — —            |  | 11 — 20 — —         |  |

Départ de Montreuil pour Saumur, 2 h. 11 m. soir. Arrivée à Saumur, 2 h. 50. Ce train correspond au train d'Angers à Montreuil-Bellay.

P. GODBT, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 JANVIER 1879.

| Valeurs au comptant.             |        |        |      | Valeurs au comptant.                                |         |        |      | Valeurs au comptant.            |        |        |   |
|----------------------------------|--------|--------|------|---|---------|--------|------|---------------------------------|--------|--------|---|
| Dernier cours.                   | Hausse | Baisse |      | Dernier cours.                                      | Hausse  | Baisse |      | Dernier cours.                  | Hausse | Baisse |   |
| 3 %                              | 76 95  | 05     |      | Crédit Foncier colonial, 300 fr.                    | 365     |        |      | Canal de Suez                   | 700    | 7 50   |   |
| 3 % amortissable                 | 79 70  |        |      | Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.                  | 718 75  | 5      |      | Crédit Mobilier esp.            | 742 50 |        | 5 |
| 4 1/2 %                          | 108 25 | 95     |      | Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. | 675     |        |      | Société autrichienne            | 520    | 1 25   |   |
| 5 %                              | 113    | 30     |      | Crédit Mobilier                                     | 481 25  |        | 1 25 | OBLIGATIONS.                    |        |        |   |
| Obligations du Trésor, 1. paré.  | 509    | 25     |      | Crédit foncier d'Autriche                           | 570     |        | 2 50 | Orléans                         | 364    |        |   |
| Dép. de la Seine, emprunt 1857   | 241    |        |      | Charentes, 500 fr. t. p.                            |         |        |      | Paris-Lyon-Méditerranée         | 359 50 |        |   |
| Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 524    |        |      | Est   | 682 50  |        |      | Est                             | 359    |        |   |
| — 1865, 4 %                      | 534    |        |      | Paris-Lyon-Méditerranée                             | 1091 25 |        | 1 25 | Nord                            | 367    |        |   |
| — 1869, 3 %                      | 413 40 | 25     |      | Midi  | 891 25  |        |      | Ouest                           | 359 50 |        |   |
| — 1871, 3 %                      | 399 75 |        | 2 25 | Orléans   | 1185    |        | 2 50 | Midi                            | 358 75 |        |   |
| — 1875, 4 %                      | 519    |        | 50   | Quetz   | 768 50  |        | 2 50 | Charentes                       |        |        |   |
| — 1876, 4 %                      | 517 60 |        |      | Compagnie parisienne du Gaz                         | 1270    |        | 2 50 | C <sup>o</sup> Canaux agricoles |        |        |   |
| Banque de France                 | 3055   |        |      | C. gén. Transatlantique                             | 480     |        | 5    | Canal de Suez                   | 564    |        |   |
| Comptoir d'escompte              | 770    |        | 2 50 |   |         |        |      |                                 |        |        |   |
| Crédit agricole, 200 f. p.       | 465    |        |      |   |         |        |      |                                 |        |        |   |

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 9 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

|   |  |
|---|--|
| 3 heures 8 minutes du matin, express-poste. |  |
| 6 — 45 — — (s'arrête à Angers)              |  |
| 8 — 56 — — omnibus-mixte.                   |  |
| 1 — 25 — — soir, omnibus.                   |  |
| 4 — 10 — — — omnibus.                       |  |
| 7 — 15 — — — omnibus.                       |  |
| 10 — 37 — — (s'arrête à Angers)             |  |

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

|   |  |
|---|--|
| 3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte. |  |
| 8 — 31 — — omnibus.                         |  |
| 9 — 40 — — — omnibus.                       |  |
| 12 — 40 — — soir, omnibus-mixte.            |  |
| 4 — 14 — — — omnibus-mixte.                 |  |
| 10 — 28 — — — express-poste.                |  |

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire.

**A VENDRE**

**LA FERME DE PANVIGNE**

Commune de Villebriand.

Exploitée par les époux Delaunay, d'une contenance de 3 hectares.

S'adresser à M<sup>e</sup> LAUMONIER ou à M. CHATRY, propriétaire à Bourgueil.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire.

**A VENDRE**

**LA FERME DE CHAMPCOURBET**

Commune de Saint-Lambert-des-Levés.

D'une contenance de 14 hectares 51 ares 49 centiares.

S'adresser à M<sup>e</sup> LAUMONIER, et, le samedi, à M. CHATRY, propriétaire à Bourgueil, en l'étude du notaire.

Etude de M<sup>e</sup> MOREAU, huissier à Angers.

**VENTE**

Aux enchères publiques.

D'UNE

**BARQUE DE MAINE**

(COUVERTE)

Jaugeant de 140 à 150 tonnes, Agée de six ans, avec son bachot, appartenant à M. Gendreau-Fortin, marinier à Grez-Neuville, munie de tous ses agrès, prélarés, mâture, cordes, treuils devant et derrière, cheminée toute grée avec batterie de cuisine.

La vente aura lieu le **dimanche 9 février prochain, à midi**, à Angers, quai des Luisettes, par le ministère de M<sup>e</sup> BERNARD, commissaire-priseur.

On paiera comptant, 5 0/0 en sus.

Pour tous autres renseignements, s'adresser audit M<sup>e</sup> MOREAU, huissier à Angers.

NOTA. — Les créanciers de M. Gendreau-Fortin sont priés de remettre leurs comptes à M. Moreau, huissier à Angers. (35)

**A LOUER**

PRESENTEMENT,

**APPARTEMENT**

Rue Haute-Saint-Pierre.

Avec remise, écurie à quatre chevaux et une à deux chevaux, grande cave voûtée.

S'adresser à M. GIRARD père, place de la Grise, à Saumur. (13)

Etude de M<sup>e</sup> THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE**

Aux enchères publiques,

D'UN

**IMPORTANT MOBILIER**

APRÈS DÉCÈS,

A Saumur, en la maison de M. Moricet, place du Port-Cigogne, n° 3.

Le mardi 28 janvier 1879 et jours suivants, à midi.

Par le ministère de M<sup>e</sup> THUBÉ, commissaire-priseur.

Cette vente consiste en :

Poterie, verrerie, cristaux, batterie de cuisine en cuivre et fer battu, gravures, tableaux, chaises et fauteuils rembourrés, chaises de jardin, glaces, pendules, vaisselle, tables à jeu, tapis, rideaux, guéridon, chaises légères;

Table à rallonges et dressoir en noyer, chaises cannées;

Bois de lit, commodes en noyer et en acajou, armoire à glace en acajou, tables de toilette garnies, garnitures de foyer, cave à liqueurs;

Buffet de cuisine, matelas, couvertures, traversins, oreillers, édredons, couvre-pieds, couvertures en laine et en coton, linge de ménage;

Lampes, vases, plusieurs jardinières, dont une du Japon;

Plusieurs petits cadres, sujets gracieux, sur plaques en cuivre repoussé;

Une très-belle garniture de cheminée en marbre noir et bronze doré, composée de pendule, deux coupes et deux flambeaux, style Louis XV, à deux lumières;

Autre belle pendule en marbre, surmontée d'un sujet en bronze (la Diane chasseresse);

Un bois de lit capitonné et deux fauteuils assortis, style Louis XVI;

Plusieurs fauteuils Voltaire, un fauteuil Louis XIII à crémaillère;

Un fauteuil de malade; — un beau coffre-fort en fer;

Une grande glace avec cadre en bois sculpté, style Louis XVI, et un petit bureau avec filets cuivre, même style;

Bahuts et tables Louis XIII. — une petite poêle en vieux Chine;

Un bureau du temps de Louis XV en bois de rose, avec garnitures en cuivre doré et marqueterie;

Deux voitures, une charrette, harnais, outils de jardinage, deux cheminées prussiennes, coffres à avoine, sacs, baquets, fûts et bouteilles vides; — paille; foin; vieux journaux, cages à poules;

Livres divers, plusieurs albums;

Vins blanc et rouge en bouteilles.

Une fort jolie perruche et sa cage en fer;

Autres meubles et ustensiles de ménage, et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, THUBÉ.

**A AFFERMER**

Pour entrer en jouissance de suite.

**LE MOULIN**

A EAU ET A VAPEUR

**DE LA BLANCHISSERIE**

Situé commune de Doué,

Comprenant quatre paires de meules à l'anglaise, bluterie, etc., avec une machine de la force de douze chevaux.

On ajoutera à cette minoterie, au gré des amateurs, 13 hectares de prairies et terres labourables.

Beaux logements et servitudes.

S'adresser à M. SIGOGNE, marchand de bois à Soulanges, ou à M<sup>e</sup> TAUREAU, notaire à Doué. (26)

**A LOUER DE SUITE**

**UNE MAISON**

Rue de Bordeaux, n° 31.

Avec jardin, écurie et remise.

S'adresser à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire. (10)

Commune de Brain-sur-Allonnes.

**ADJUDICATION**

**DE TRAVAUX**

Le Maire de la commune de Brain-sur-Allonnes prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Brain-sur-Allonnes, le dimanche 9 février 1879, à une heure et demie de l'après-midi, à l'adjudication des travaux ci-après :

1° 563 mètres courants de terrassements. 1,013 f. 40

2° 563 mètres courants d'empièvements, non compris l'entretien. 1,745 30

3° Entretien confortatif pendant le délai de garantie. 233 60

4° Travaux d'art. 60

5° Somme à valoir pour travaux imprévus (cylindrage, etc.). 347 70

Total. 3,400

Les cahiers des charges et devis sont déposés au bureau de M. l'agent-voyer de la deuxième circonscription de Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

ON DEMANDE UN MÉNAGE, la femme comme cuisinière, le mari pour jardinier et le service des chevaux.

S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME, libéré du service militaire, muni de bons certificats, demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

**AVANCES**

et ouvertures de crédit de banque

aux négociants et industriels pressés pour leurs échéances de décembre, janvier et février.

Ecrire à P. GERMAIN, 7, rue Saint-Ambroise, Paris. (679)

**VICHY**

Plus de Mauvaises Digestions

Avec la délicieuse Liqueur de Table, Pastilles et Sucre d'Orge aux sels de Vichy, préparés par les Pères Célestins, de Vichy.

Chez M. DEMONT (maison Lasalle), pâtissier, seul dépositaire pour l'arrondissement de Saumur.

Fine Champagne anti-dialectique et préservative. (36)

Exposition universelle 1878

MÉDAILLE D'ARGENT.

**VITICULTURE DE L'ANJOU**

Arrondissement de Saumur.

Par

Eugène BORT.

EN VENTE:

Chez M. E. MILON, libraire, rue d'Orléans, Saumur.

Goutte, Gravelle. Neuf guérisons sur dix.

**SALICYLATE LITHINE**

**SCHLUMBERGER**

SEUL BREVETÉ

60 pilules. — Flacon 5 fr.

préparé par CHEVRIER, Pharmacien, 21, boulevard Montmartre, Paris.

Dépôt à Saumur, ph<sup>o</sup> GABLIN.

LE

**JOURNAL DU DIMANCHE**

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

**ABONNEMENTS:**

Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ DES ARTS, 11, à Paris.

La collection se compose actuellement de 40 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.

Le volume broché pour Paris 3 fr. d' pour les départements 4 fr.

**MUSÉE DES FAMILLES**

Une livraison par mois, avec douze magnifiques gravures: un splendide volume par an. Nouvelles, Histoire, Science, Voyages, Beaux-Arts, Religion, Actualité, Morale, irréprochable. Texte par A. Génévay, H. de la Blanchère, Berthon, Comte de Villiers, Victor Perceval, Deslys, R. de Navery, Verne, etc. — Illustrations par A. de Bar, Bertall, Doré, Foulquier, Gavarni, Janniot, Lix, Morin, Viégo, G. Gilbert, etc. — COLLECTION: les 30 premiers volumes, 4 fr. chacun, les volumes suivants, 3 fr. à 42 fr. et 7,50 franco. Les volumes 43 et 44, 7 fr. et 8 fr. 50, franco.

Envoi d'un numéro spécimen contre 50 centimes en timbres-poste.

Complément facultatif du MUSÉE.

**MODES VRAIES**

TRAVAIL EN FAMILLE

Le seul journal qui donne aujourd'hui des explications de petits ouvrages et travaux à l'aiguille. Patrons, Modèles, Broderie, Crochet, Tapissierie, Tricot, Ouvrages nouveaux, Musique. Chiffres des abonnements en broderie. Paris, 7 fr. par an. Départements, franco, 8 fr. 50; avec le MUSÉE, 13 fr. et 16 fr., franco.

Bureaux: rue Saint-Roch, 29.

45<sup>e</sup> Année — 1878.

ABONNEMENT ANNUEL COMMENÇANT EN JANVIER.

MUSÉE SEUL:

Paris. 7 fr.

Départements. 8 fr. 50

MUSÉE et MODES réunis:

Paris. 13 fr.

Départements. 16 fr.

(Envoyer un bon de poste ou un mandat sur Paris.)

Saumur, imprimerie P. GODET.